

Statuts officiels de l'association Skatchy

But :

- Pratiquer et faire évoluer les sports extrêmes dans le district de Porrentruy.
- Se présenter comme élément médiateur afin de régler les éventuels conflits entre les autorités communales et les pratiquants de ces sports.
- Construire des modules à aménager sur les places où seront pratiqués ces sports.
- Organiser des rencontres et des compétitions dans la région.

Siège : Porrentruy

Adresse : Association Skatchy
Rue du 23 juin 5
2900 Porrentruy

Comité :

1 responsable	Robin James
1 responsable rempl.	Da campo Aurélien
1 secrétaire	Koejongrak Phichet
1 caissier	Walther Julien
Autre membre	Iezzy Romain
Autre membre	Beuchat Anthony

Ressources :

- Cotisations
- Dons

Dispositions générales de l'association :

Art. 1 : L'association Skatchy de Porrentruy est une association récréative à but non lucratif. Au sens des art. 60 et suivants du CCS.

Art. 2 : Les organes de l'association sont :

- L'assemblée générale
- Le comité
- Un team de skate-boarders

Art. 3 : L'assemblée générale arrête les dates des diverses manifestations. Sorties, compétitions, etc...

Art. 4 : L'assemblée générale se réunit une fois par année ou extraordinairement à la demande du comité.

Approbation des statuts, à Porrentruy, le 26 octobre 2004